

# Traduction et changement linguistique : une étude empirique de l'évolution des possessifs du latin au français moderne

## **0. Introduction : traduction et changement linguistique**

Cette contribution ne vise pas à analyser la traduction ou des traductions en ancien ou en moyen français en tant que telles. Constatant qu'il existe des traductions relativement « fidèles », nous pensons que celles-ci constituent aussi une source précieuse d'informations empiriques sur le changement linguistique. En effet, un texte latin traduit à plusieurs reprises au cours de l'histoire du français constitue un corpus privilégié pour suivre l'évolution de la langue. Les différentes versions forment autant de témoignages authentiques de locuteurs natifs sur l'expression la plus appropriée d'un même message dans leur système linguistique. La comparaison attentive du texte-source et de ses transpositions successives doit permettre d'établir de façon empirique et contrôlable les équivalences qui relient les unités linguistiques utilisées par l'auteur du texte latin et par les différents traduc-

teurs et de cerner ainsi les changements qui se sont produits au cours des stades successifs parcourus par la langue.

Le corpus que nous utilisons se compose de deux traités latins de rhétorique, à savoir le *De Inventione* de Cicéron et la *Rhetorica ad Herennium*, qui ont été traduits en ancien français par Jean d'Antioche à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle (1282), et dont il existe de nombreuses traductions en français classique et moderne. Nous avons donné ailleurs les coordonnées détaillées de ce corpus et les avantages et les problèmes de la méthode avec laquelle nous l'analysons<sup>1</sup>.

Dans cette communication, nous aimerions montrer comment on peut analyser à l'aide de notre corpus la transformation que le système des possessifs a connue du latin au français. Après avoir rappelé quel est, selon les recherches actuelles, le statut des possessifs dans les deux langues (1), nous présentons les résultats qui se dégagent des analyses que nous avons faites (2) et qui permettront d'évaluer notre approche (3).

## 1. Les possessifs en latin et en français

### 1.0. Les formes possessives

On sait que les possessifs latins ont connu une restructuration formelle assez profonde en français. Tout d'abord, l'asymétrie fondamentale — héritée du système des pronoms personnels — entre les formes de la première et de la deuxième personne d'une part et celles de la troisième de l'autre, a été éliminée<sup>2</sup>. En latin, les formes de la première et de la deuxième personne sont différenciées en nombre, alors que celles de la troisième personne sont « réfléchies », tout comme le personnel correspondant, voir les schémas (1) et (2) :

Pour la troisième personne « non réfléchi », le latin ne dispose pas encore de formes possessives spécifiques, mais se sert du génitif de l'ancien démonstratif *is*, qui était en train de se trans-

1 — Voir Van Hoecke-Goyens (1990 : 111-112, 122-125) et Goyens-Van Hoecke (1993 : 24-26).

2 — Nous citons la forme du génitif du personnel qui peut être considérée comme la forme sous-jacente au possessif : voir ci-dessous note 4.

1

	1 <sup>re</sup> personne		2 <sup>e</sup> personne	
	sing.	pluriel	sing.	pluriel
personnel possessif	<i>mei</i> <i>meus</i>	<i>nostrī / nostrum</i> <i>noster</i>	<i>tui</i> <i>tuus</i>	<i>vestri / vestrum</i> <i>vester</i>

2

	3 <sup>e</sup> personne « réfléchi »
	singulier = pluriel
personnel possessif	<i>sui</i> <i>suus</i>

former en pronom de la troisième personne, comme le montre le schéma suivant :

3

	3 <sup>e</sup> personne « non réfléchi »	
	singulier	pluriel
démonstratif = possessif	<i>eius</i>	<i>eorum</i>

Sur ce point, le système est devenu plus « symétrique », car les formes de l'ancien réfléchi *suus* et de l'ancien « non-réfléchi » du pluriel *eorum*, remplacé en roman par *illorum*, sont respectivement devenues celles du singulier et du pluriel. L'opposition entre le singulier et le pluriel de la personne verbale s'est donc étendue à la troisième personne en éliminant celle entre le « réfléchi » et le « non-réfléchi », comme le montre le schéma suivant :

4

	3 <sup>e</sup> personne réfléchi = non réfléchi	
	singulier	pluriel
possessif	<i>suus</i>	<i>illorum</i>

Au moment où cette réorganisation s'opère, un autre changement se produit. Dans les formes à hiatus, à savoir *meus*, *tuus* et

*suus*, l'emploi proclitique provoque une réduction phonique qui donne naissance à des formes généralement appelées « atones », qui se présentent en ancien français comme suit :

5

		singulier		pluriel	
		masc.	fém.	masc.	fém.
sujet	<i>m-</i>	<i>-es</i>		<i>-i</i>	
régime	<i>t- +</i> <i>-s</i>	<i>-on</i>	<i>-a</i>	<i>-es</i>	<i>-es</i>

A ce paradigme s'oppose celui des formes non proclitiques, généralement appelées « toniques », qui aboutissent en ancien français aux formes du schéma suivant :

6

	singulier		pluriel	
	masc.	fém.	masc.	fém.
suj.	<i>miens</i>		<i>mien</i>	
rég.	<i>miens</i>	<i>moie</i>	<i>miens</i>	<i>moies</i>
suj.	<i>t/suens</i>		<i>t/suen</i>	
rég.	<i>t/suen</i>	<i>t/seue</i>	<i>t/suens</i>	<i>t/seues</i>

Ces formes présentent un vocalisme peu uniforme et, en moyen français, une assimilation à la forme *mien* se produit qui fait qu'on trouve en français moderne un paradigme analogue à celui des formes « atones » issues de (5), comme le montre le schéma suivant :

7

	singulier		pluriel	
	masc.	fém.	masc.	fém.
<i>m-</i>				
<i>t- +</i>	<i>-ien</i>	<i>-ienne</i>	<i>-iens</i>	<i>-iennes</i>
<i>s-</i>				

La tendance à dédoubler le système en deux séries apparaît aussi dans les formes issues de *noster* et de *vester*, refait en *voster* en

roman. En ancien français déjà, on trouve au pluriel, à côté de *nostres-vostres*, des formes brèves *nos-vos* qui vont l'emporter, soit

8

		singulier		pluriel	
		masc.	fém.	masc.	fém.
sujet	n-	-ostre(s)		-ostre	
régime	+ v-	-ostre	-ostre	-ostres/-os	-ostres/-os

En outre, une différenciation de la voyelle /o/ se produit, qui fait qu'en français moderne les séries « atone » et « tonique » se distinguent par un /o/ respectivement ouvert et fermé, une distinction qui n'apparaît que tardivement dans la graphie, soit

9

	singulier	pluriel
	masculin = féminin	
atone tonique	n/votre n/vôtre	n/vos n/vôtres

La forme issue de *illorum* reste longtemps invariable, conformément à son origine, et résiste au dédoublement en une série « atone » et une série « tonique », mais finit par présenter une flexion en nombre, d'où les formes du français moderne

10

	singulier	pluriel
	masculin = féminin	
atone = tonique	leur	leurs

Les nombreux travaux consacrés au sort des possessifs latins sont pour la plupart axés sur les problèmes morphologiques et phonétiques que posent les évolutions que nous venons de rappeler<sup>3</sup>. En ce qui concerne le statut grammatical des formes « atones » et « toniques », les auteurs se contentent souvent d'af-

3 — On trouvera une liste détaillée des monographies les plus importantes dans Wunderli (1978).

firmer que ces formes ont un statut respectivement « adjectival » et « adjectival-pronominal ». Au cours des dernières décennies, plusieurs chercheurs ont essayé de préciser la fonction spécifique des deux séries, et nous résumons brièvement leurs opinions en distinguant entre le statut des possessifs en latin (1.1.), en français moderne (1.2.) et en ancien français (1.3.).

### 1.1. Le statut des possessifs en latin

Les possessifs latins sont généralement considérés comme des déterminants nominaux. Fugier (1983 : 250-251) divise ceux-ci en deux groupes selon qu'ils appartiennent à une « classe fermée » ou « ouverte », une distinction qui correspond grosso modo à l'opposition entre éléments grammaticaux et lexicaux. Chose curieuse, Fugier (1983 : 250-251) écarte les possessifs de la série des déterminants de classe fermée, c'est-à-dire à statut grammatical, sans toutefois développer leur analyse dans celle des déterminants de classe ouverte.

Nous pensons que les possessifs latins ont un statut grammatical, car nous venons de rappeler qu'il y en a autant qu'il y a de pronoms personnels : ils forment donc une « classe fermée ». D'ailleurs, les possessifs servent à établir un rapport<sup>4</sup> entre le nom qu'ils déterminent et la personne verbale, qui est une catégorie essentiellement grammaticale. Mais il faut bien reconnaître que les possessifs latins présentent certaines caractéristiques syntaxiques inconnues des possessifs français, en particulier des possessifs « atones ». Ils peuvent non seulement être construits en attribut comme dans

4 — Ce rapport peut prendre des nuances assez diverses dont plusieurs spécialistes ont essayé de préciser la nature exacte : voir Wunderli (1978:112-115). Nous pensons qu'on peut considérer le possessif comme une sorte de « transformation » du génitif du personnel, comme le montrent d'ailleurs les formes « non réfléchies » du latin mentionnées dans (3). On pourrait invoquer aussi des constructions « pléonastiques » dans lesquelles le possessif est repris par un génitif. Par exemple, dans *Veient lor felunie, veient lor cruelté, des Normanz et de Rou* (Wace, *Le Roman de Rou* II, 1073-1074 d'après Andresen éd. 1877-1879), le possessif *lor* est repris par les « génitifs » *des Normanz* et *de Rou*. On comprend dès lors que le lien établi par le possessif peut acquérir les différentes valeurs que le génitif peut rendre. Voir aussi Gamillscheg (1957 : 173).

- (11) *Hic liber meus est, non tuus*  
 « Ce livre est à moi, pas à toi »

ou en substantif comme dans

- (12) *Socios sui nihil deperdere vult*  
 « Il veut que les alliés ne perdent rien de leurs biens »  
*Caesar, De Bello Gallico* 1, 43 (d'après Constans éd. 1967<sup>9</sup>)

mais ils peuvent se combiner avec d'autres déterminants grammaticaux, en particulier les démonstratifs, comme dans

- (13) *ille tuus liber*  
 « ce livre à toi »

Evidemment, un possessif latin est incompatible avec un autre possessif :

- (14) \**ille meus tuus liber*

ce qui suggère que les possessifs forment une classe paradigmatique spécifique à l'intérieur du groupe des déterminants nominaux. Leur comportement syntaxique est toutefois tel qu'on peut les considérer comme des adjectifs.

Mais les possessifs latins se distinguent surtout des possessifs français par le fait qu'ils ont une fonction essentiellement emphatique ou différenciative. En effet, si le rapport entre la personne verbale et le nom est clair, celui-ci ne requiert pas de possessif (Kühner-Stegmann 1962<sup>4</sup> : I, §116, 1). Par exemple, dans l'énoncé

- (15) *Patrem vidisti*  
 « Tu as vu ton père »

on établit « implicitement » un lien entre le substantif *patrem* et la personne qui est le sujet du verbe, à savoir *tu*, d'où l'interprétation « ton père ». Par contre, le possessif sera employé si l'on veut mettre l'accent sur ce rapport, comme dans

- (16) *Tuum patrem vidisti*  
 « C'est ton père que tu as vu »

Dans ce cas, le possessif est généralement antéposé. L'emploi du possessif peut aussi être différenciatif : si l'on envisage la rela-

tion avec une autre personne que celle exprimée par le verbe, on utilisera le possessif pour écarter l'interprétation « implicite », mais on le met de préférence après le substantif comme dans

- (17) *Patrem meum vidisti*  
« Tu as vu mon père »<sup>5</sup>

## 1.2. Le statut des possessifs en français moderne

Nous avons vu qu'en français moderne il faut distinguer entre les formes « atones » et « toniques » du possessif. Ces dernières s'emploient en général comme des éléments substantivés et, dans ce cas, elles sont précédées de l'article défini, comme dans

- (18) *Il aime les siens*

Elles se construisent aussi en attribut<sup>6</sup>, entre autres en combinaison avec le verbe copule *être*, comme dans l'exemple suivant :

- (19) *Un secret que je ne peux pas te dire parce qu'il n'est pas mien*  
E. de Guérin, *Journal*, 1835, 62

Exceptionnellement, le possessif tonique est utilisé comme déterminant nominal, mais toujours en combinaison avec un article ou un démonstratif :

- (20) *Il a rencontré un mien camarade*  
*Je déteste ce tien ami*

Toutefois, la plupart de ces constructions appartiennent à « une langue assez recherchée » (Grevisse 1993<sup>13</sup> : 916). Comme ils peuvent assumer la fonction de déterminant nominal, on ne saurait considérer les possessifs « toniques » comme des pronoms, et la plupart des linguistes modernes se rallient à l'opinion de Damourette-Pichon (1911-1940 : 6, 569) que ces formes « sont essentiellement des adjectifs »<sup>7</sup>.

5 — Kühner-Stegmann (1962<sup>4</sup> : I, §116, 1) font remarquer toutefois qu'il y a des exceptions à ces règles : on trouve parfois le possessif alors que celui-ci n'est pas nécessaire, comme dans *contrivi in quaerundo vitam atque aetatem meam* « J'ai usé à chercher fortune ma vie et mes jours » (Térence, *Adelphes* 869 d'après Marouzeau éd. 1966<sup>3</sup> : 171).

6 — Pour plus de détails, voir Wunderli (1978 : 119).

7 — Voir aussi Wunderli (1978 : 120).

Quant aux formes « atones », il est communément admis de nos jours qu'elles font partie des actualisateurs, et plus précisément des actualisateurs définis, qui comprennent en outre les formes de l'article défini *le* et du démonstratif *ce*<sup>8</sup>. Ces actualisateurs possèdent un certain nombre de propriétés syntaxiques spécifiques, dont la plus importante est qu'ils entrent obligatoirement en relation avec un élément nominal pour former un syntagme nominal. Autrement dit, ils ne peuvent apparaître seuls ni se combiner avec un syntagme verbal pour constituer une phrase :

- (21) \**Ce livre est mon*  
 \**Ton est venu te voir*

Dans le syntagme nominal, les actualisateurs occupent une position particulière<sup>9</sup> :

- (22) *Tous les grands espoirs*  
*Tous ces grands espoirs*  
*Tous mes grands espoirs*

et sont incompatibles les uns avec les autres :

- (23) \**Le ce mon grand chien*

### 1.3. Le statut des possessifs en ancien français

On relève donc des différences nettes dans l'emploi des possessifs en latin et en français moderne. Qu'en est-il en ancien français, qu'on considère souvent comme un stade linguistique intermédiaire entre le latin et le français moderne ? On admet généralement que les formes « toniques » sont adjectivales comme en français moderne. On les trouve en effet dans les différentes constructions mentionnées ci-dessus pour la langue actuelle, à savoir comme élément substantivé par un article (24),

8 — Cf. Chevalier (1966 : 246-247), Tutescu (1972 : 28-29), Wunderli (1978 : 115-117) et Kelemen (1980 : 130). Voir aussi Dubois (1965 : 146, 149, 159-160).

9 — Par exemple, on les trouve à droite de l'élément *tout*, à gauche de *autre* et *même* ; ils peuvent précéder *divers*, *différents*, les numéraux cardinaux et ordinaux, et *quelques* (Tutescu 1972 : 28). Voir également Chevalier (1966 : 246-247) et Gross (1977 : 17-18).

comme attribut (25) et comme déterminant nominal, combiné avec un article ou un démonstratif (26)<sup>10</sup> :

- (24) *Li mien li ert abandoné*  
*Enéas*, v. 614 (d'après Salverda de Grave éd. 1925)
- (25) *Quar jo ere vostre, e vos mien*  
 Benoît de Sainte-Maure, *Le Roman de Troie*, v. 10356 (d'après Constans éd. 1904-1912)
- (26) *Par num d'ocire i metrai un mien filz*  
*La Chanson de Roland*, v. 149 (d'après Bédier éd. 1937)

On notera toutefois qu'on trouve le possessif « tonique » aussi comme déterminant du nom sans le support d'un article ou d'un démonstratif :

- (27) *Et de moi qui sui toie mere*  
*La Première Continuation de Perceval*, v. 6372 (d'après Roach éd. 1949)
- (28) *Voirs fu que li rois Amanz... ama jadis une dame, moie sereur*  
*La Quête du saint Graal* (d'après Pauphilet éd. 1923 : 169, 16)<sup>11</sup>

Les possessifs « atones » s'emploient en ancien français, tout comme en français moderne, uniquement devant le nom et semblent donc fonctionner comme des actualisateurs :

- (29) *Q'a toi servir ne soit tote ma cure*  
*Le Jeu d'Adam*, v. 80 (d'après Noomen éd. 1971)
- (30) *Jo garderai tot ton comandement*  
*Le Jeu d'Adam*, v. 105 (d'après Noomen éd. 1971)

Toutefois, ici encore, le possessif entre dans des combinaisons inconnues de la langue actuelle, car il peut être précédé d'un article :

- (31) *Le ton pleisir; le ton servise*  
*Le Jeu d'Adam*, v. 47 (d'après Noomen éd. 1971)

10 — Pour plus de détails, voir Wunderli (1978 : 120-122).

11 — Pour d'autres exemples, voir Wunderli (1978 : 122).

(32) *Soient netz les voz curages*  
*Le Jeu d'Adam*, v. 865 (d'après Noomen éd. 1971)

(33) *Une m'amie ai coneüe*  
 Marie de France, *Guigemar*, v. 839 (d'après Ewert éd. 1944)<sup>12</sup>

Bien que cet emploi des possessifs « atones » soit plutôt rare, Wunderli (1978 : 117-119, 122) l'invoque pour poser que les formes atones n'ont pas encore le statut qu'elles ont en français moderne : tout comme les possessifs « toniques », elles auraient gardé la nature adjectivale qu'elles avaient en latin. Wunderli (1978 : 122) reconnaît que l'usage moderne se profile déjà, mais la séparation rigoureuse des deux séries ne se serait produite qu'en moyen français (Wunderli 1978 : 122-131). Autrement dit, sur ce point, l'ancien français formerait effectivement un stade intermédiaire qui, tout en annonçant déjà les structures modernes, aurait encore conservé certaines particularités du système antérieur.

## 2. Analyse et résultats

Notre analyse se fonde sur deux dépouillements différents, mais parallèles. Le premier est un relevé de tous les passages contenant un possessif qui figurent dans le *De Inventione* de Cicéron (d'après Stroebel éd. 1965), dans la traduction en ancien français de Jean d'Antioche (1282)<sup>13</sup> et dans la version en français moderne publiée en 1932 par Henri Bornecque : ces passages sont au nombre de 520<sup>14</sup>. Le deuxième dépouillement

12 — Pour d'autres exemples, voir Wunderli (1978 : 117-118).

13 — Cette traduction est conservée dans un seul manuscrit, à savoir le ms. Chantilly, Musée Condé 483, décrit en détail par Delisle (1899). Delisle (1899 et 1906) a souligné l'importance de cette traduction, qui est néanmoins restée inédite et inexplorée jusqu'ici. L'édition du texte a fait l'objet de 14 mémoires de licence élaborés sous notre direction à la Section de Philologie romane de la K.U. Leuven entre 1972 et 1984. Cette transcription du texte, réalisée à partir d'un microfilm fourni par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris), a été uniformisée et collationnée sur le manuscrit. Elle est actuellement disponible sous la forme qu'elle prendra dans l'édition définitive, ainsi que dans une version informatisée.

14 — Ce dépouillement forme la partie centrale du mémoire de licence présenté à la Section de Philologie romane de la K.U. Leuven par Bol (1988 : 143-219).

visé à mesurer l'importance des formes possessives en tant que déterminants nominaux : il s'agit d'un relevé des 2500 premiers syntagmes nominaux (SN) de la version en ancien français et de leurs correspondants dans le texte-source et dans la traduction de Bornecque<sup>15</sup>.

Le premier relevé permet de calculer l'importance respective des formes « toniques » et « atones ». Les premières se révèlent être assez rares : dans la version médiévale<sup>16</sup>, où elles ont le taux d'apparition le plus élevé, nous en relevons 42 au total, soit 8,08% seulement des SN présentant un possessif. Ces formes « toniques » fonctionnent dans la majorité des cas comme attribut ou sont substantivées : dans ce cas, elles sont toujours précédées de l'article défini. Dans 15 cas, le possessif « tonique » fonctionne comme déterminant nominal : il est alors antéposé au nom et il est toujours accompagné d'un actualisateur. Nous n'avons pas relevé dans notre corpus le cas d'un pronom « tonique » employé devant le nom sans le support d'un autre actualisateur : en d'autres mots, dans la version de Jean d'Antioche, le possessif « tonique » a déjà le même statut qu'en français moderne. Notons enfin que, dans tous les cas mentionnés, le possessif « tonique » correspond à un possessif latin antéposé, c'est-à-dire emphatique : ceci suggère qu'il ne sert pas seulement à établir simplement la relation possessive, mais à insister sur celle-ci. Dans la traduction moderne, Bornecque utilise encore des formes toniques substantivées, mais il évite systématiquement l'emploi du possessif tonique comme déterminant nominal et rend la relation à l'aide d'autres tournures.

Quant aux possessifs « atones », ceux-ci assument toujours, aussi bien dans la version médiévale que dans la traduction de Bornecque, la fonction de déterminant nominal antéposé :

- (34)— *avoir sa force* (Jean d'Antioche, chap. VII)  
 — *suum habere... vim* (*De Inventione* I, 14 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 13)

15 — Ce dépouillement constitue la base de la thèse de doctorat présentée par le premier auteur de cette communication à la Faculté de Philosophie et Lettres de la K.U. Leuven (Goyens 1991 : II, 37-287). Voir aussi Goyens (1994).

16 — Les formes *nostra*, *vostre* et *leur*, antéposées à un nom et non précédées d'un article ou d'un démonstratif, n'ont pas été considérées comme des formes « toniques ».

— *avoir son caractère propre* (Bornecque éd. s.d. : 21)

- (35)— *ele aime son fiz* (Jean d'Antioche, chap. XXV)  
 — *diligit filium* (*De Inventione* I, 46 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 39)  
 — *elle aime son fils* (Bornecque éd. s.d. : 65)

Nous n'avons relevé dans la version en ancien français aucun cas d'un possessif « atone » précédé d'un actualisateur. Tout indique donc que, pour Jean d'Antioche, les formes atones n'ont plus de valeur adjectivale et ont déjà acquis le statut d'actualisateurs définis comme en français moderne.

Le second corpus, qui vise à calculer l'importance des différents déterminants nominaux, montre que la fréquence des possessifs atones est relativement basse : seuls 4,36% des SN de la version médiévale présentent une forme « atone ». Mais ce corpus fait apparaître aussi que l'emploi des possessifs « atones » augmente constamment. En effet, dans le texte-source, le nombre de SN qui présentent un possessif ne dépasse pas 1,90%, alors qu'on trouve un possessif atone dans 6,81% des SN de la version en français moderne. Si on compare ces données, il faut conclure que le recours au possessif atone comme déterminant nominal connaît une augmentation constante.

On peut se demander pourquoi l'emploi du possessif « atone » s'est accru, et surtout comment le rapport qu'il exprime est rendu lorsque le SN correspondant d'une version antérieure ne contient pas de déterminant possessif. Nous essayons de trouver la réponse à ces questions en comparant d'abord la version médiévale au texte-source et ensuite à la version moderne.

Lorsqu'un SN de la version de Jean d'Antioche présente un possessif « atone », on trouve régulièrement un déterminant possessif dans le SN correspondant de l'original latin, comme dans :

- (36) — *quemadmodum nostra ... opinio* (*De Inventione* I, 7 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 7)  
 — *selonc nostre opinion* (Jean d'Antioche, chap.IV)

Toutefois, ces SN ne forment que 41,24% des cas relevés, ce qui revient à dire que dans les autres SN, soit 58,76% des cas relevés, Cicéron ne se sert pas d'un possessif. Cette absence de marque possessive s'explique parfois par le fait que, dans une suite de SN coordonnés, l'auteur latin ne répète pas le possessif

qui figure dans le SN de tête, alors que Jean d'Antioche le fait bien, comme dans :

- (37) — *si de nostris factis et officiis ... dicemus* (*De Inventione* I, 22 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 20)  
 — *si nos disons de noz fais et de noz offices* (Jean d'Antioche, chap. XIV)

Parfois, la relation avec la personne, rendue par le possessif « atone » dans la version en ancien français, est établie par un autre élément, qui peut être un pronom personnel :

- (38) — *et sibi victu fero vitam propagabant* (*De Inventione* I, 2 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 2)  
 — *multeplioient lor vie par vivre bestial* (Jean d'Antioche, chap. II)

un pronom démonstratif ou relatif au génitif :

- (39) — *eorum, ut vere dicam, discipulum Africanum* (*De Inventione* I, 5 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 5)  
 — *lor voirdisant disciple Affriquan* (Jean d'Antioche, chap. II)

un SN subordonné à un autre SN :

- (40) — *videtur dicendum de genere ipsius artis, de officio, de fine, de materia, de partibus* (*De Inventione* I, 5 ; d'après Stroebel, éd. 1965 : 5)  
 — *si devons dire dou material comencement de cele art, de son office, de sa fin, de sa matiere et de ses parties* (Jean d'Antioche, chap. II)

Souvent le sens du substantif semble suffire pour suggérer la deixis personnelle. Par exemple, des substantifs qui désignent des notions telles que « vêtement », « esprit », « patrie », etc., ou encore des concepts comme « père », « mère », « sœur », etc., peuvent sous-entendre un rapport d'appartenance ou de parenté, qui n'est pas explicité par le possessif dans le texte latin, mais bien dans la version de Jean d'Antioche :

- (41) — *is ...perniciosus patriae civis alitur* (*De Inventione* I, 1 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 2)  
 — *cestui ... se fait ... domageus cyteyen a son pays* (Jean d'Antioche, chap. II)
- (42) — *abs te, filio, matrem necari oportuit* (*De Inventione* I, 18 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 17)  
 — *sans toi, fiz, convenoit morir ta mere* (Jean d'Antioche, chap. XII)

Dans tous ces cas, la référence personnelle reste foncièrement implicite en latin : ce sont soit des éléments en dehors du SN, soit le sens du nom qui forme le noyau du SN qui suggèrent la référence ; en ancien français, par contre, celle-ci est devenue explicite, puisque rendue par le possessif « atone ».

Une tendance analogue apparaît lorsqu'on compare la version de Jean d'Antioche à celle de Bornecque. Sur les 147 SN qui présentent un possessif « atone » dans la version moderne, seulement 79 (soit 53,74%) en présentent également un dans la traduction de Jean d'Antioche. Citons par exemple :

- (43) — *cum ... nostrae rei publicae detrimenta considero* (*De Inventione* I, 1 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 1)  
 — *quant je regars les amerances de nostre chose publique* (Jean d'Antioche, chap. II)  
 — *si je considère les désastres subis par notre République* (Bornecque éd. s.d. : 1)
- (44) — *animo ... colligo* (*De Inventione* I,1 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 1)  
 — *je aune en mon corage* (Jean d'Antioche, chap. II)  
 — *je récapitule dans mon esprit* (Bornecque éd. s.d. : 1)

Parmi les 68 SN (soit 46,26%) qui ne contiennent pas de possessif « atone » dans la version médiévale, il faut éliminer certains cas non pertinents, par exemple ceux où Jean d'Antioche se sert d'un possessif « tonique » précédé de l'article défini. Il en va de même de SN tels que le suivant où le traducteur médiéval établit la deixis personnelle à l'aide d'un pronom personnel, alors que Bornecque un possessif « atone » :

- (45) — *ab ea poenas liberi sui ... petere debuerint* (*De Inventione* I, 19 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 17)  
 — *ses enfans deveent ... requerre les poines de lui* (Jean d'Antioche, chap. XII)  
 — *ses enfants avaient ... le droit de réclamer sa punition* (Bornecque éd. s.d. : 29)

Mais souvent le rapport exprimé par le possessif « atone » dans la traduction moderne est déjà suggéré par le contexte, et Jean d'Antioche ne le marque pas explicitement. Citons par exemple :

- (46) — *Officium ... eius facultatis videtur esse dicere ..., finis persuadere* (*De Inventione* I, 6 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 6)

— *L'office de ceste faculté ... si doit estre ... de parler ... La fin si est de henorter ...* (Jean d'Antioche, chap. III)

— *Le rôle de ce talent semble être de parler ..., son but de persuader* (Bornecque éd. s.d. : 11)

où le traducteur médiéval recourt simplement au défini *la*, jugeant superflu de reprendre le génitif de *ceste faculté* (*eius facultatis*). De même, dans l'exemple suivant :

(47) — *propter rationem atque orationem studiosius audientes* (*De Inventione* I, 2 ; d'après Stroebel éd. 1965 : 3)

— *por les raisons et l'aornee parole, oieent plus ententivement et volentiers* (Jean d'Antioche, chap. II)

— *qu'ils admettaient ensuite avec assez d'enthousiasme à cause de sa sagesse et de son éloquence* (Bornecque éd. s.d. : 3)

l'article défini combiné avec les autres éléments du contexte lui semble suffire pour établir le référent des SN *les raisons* et *l'aornee parole*.

Ces observations confirment l'hypothèse que l'actualisation était déjà plus précise en ancien français et qu'elle est encore devenue plus explicite en français moderne. Cette tendance se traduit formellement par un emploi de plus en plus fréquent du possessif « atone », le français moderne marquant par celui-ci des rapports de deixis personnelle souvent sous-entendus en latin et même encore en ancien français.

### 3. Conclusions

L'analyse qui précède montre, à notre avis, que la méthode que nous préconisons ne permet pas seulement de contrôler de manière empirique les descriptions grammaticales existantes et, si besoin en est, de les nuancer ou même de les retoucher, mais elle peut aussi mettre en évidence des aspects trop négligés jusqu'ici.

En effet, en ce qui concerne le statut des possessifs, notre analyse confirme le dédoublement du système des possessifs latins en deux séries spécifiques. Elle montre aussi que les possessifs « toniques » se spécialisent de plus en plus comme formes adjectivales, qui se construisent encore en attribut et en déterminant nominal en ancien français, mais qui sont en français moderne le plus souvent substantivés. Les formes « atones » semblent déjà

avoir perdu leur statut adjectival dans la version médiévale, où elles ne fonctionnent que comme des actualisateurs.

Mais notre analyse fait surtout apparaître un glissement qui n'est guère décrit dans la littérature existante. En français, le recours aux formes atones augmente considérablement, manifestement parce que le système de la référence nominale, le plus souvent implicite en latin, devient de plus en plus explicite. Il est clair que cette observation ne vaut pas seulement pour la référence possessive, mais pour l'ensemble des marques d'actualisation qui se sont développées en français, comme nous l'avons démontré ailleurs (Goyens 1994).

Michèle GOYENS & Willy VAN HOECKE

#### RÉFÉRENCES

- Andresen, Hugo. éd. 1877-1879. *Maistre Wace's « Roman de Rou et des ducs de Normandie »*. *Nach den Handschriften von Neuem herausgegeben*. Heilbronn: Henninger.
- Bédier, Joseph. éd. 1937. *La Chanson de Roland publiée d'après le manuscrit d'Oxford et traduite*. Edition définitive. Paris : H. Piazza.
- Bol, Marijke. 1988. *Le système des possessifs dans la traduction par Jean d'Antioche (1282) du « De Inventione » de Cicéron*. (Mémoire de licence). Leuven : s.n.
- Bornecque, Henri. éd. s.d. [1932]. *Cicéron. De l'invention (De Inventione)*. *Texte revu et traduit avec introduction et notes. (Classiques Garnier)*. Paris : Garnier.
- Chevalier, J.-Cl. 1966. « Eléments pour une description du groupe nominal. Les prédéterminants du substantif. », *Le Français Moderne* 34, 241-253.
- Constans, L.-A. éd. 1967<sup>9</sup> (1926<sup>1</sup>). *César, Guerre des Gaules*. Texte établi et traduit. Neuvième tirage. (*Collection des universités de France*). Paris : Les Belles Lettres.

- Constans, Léopold. éd. 1904-1912. *Le Roman de Troie de Benoît de Sainte-Maure, publié d'après tous les manuscrits connus.* (Société des Anciens Textes Français). Paris : Firmin Didot.
- Damourette, Jacques - Pichon, Edouard. 1911-1940. *Des mots à la pensée. Essai de grammaire de la langue française.* Paris : d'Artey. (Réimpression 1968-1971).
- Delisle, Léopold. 1899. « Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche, ms. 590 du Musée Condé ». *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque Nationale et autres bibliothèques* 36. 207-265.
- Delisle, Léopold. 1906. « Maître Jean d'Antioche, traducteur, et Frère Guillaume de Saint-Etienne, hospitalier ». *Histoire littéraire de la France* 33. 1-40.
- Dubois, Jean. 1965. *Grammaire structurale du français. Nom et pronom.* (Langue et langage). Paris : Larousse.
- Ewert, Alfred. éd. 1944. *Marie de France. Lais.* (Blackwell's French Texts). Oxford : B. Blackwell.
- Fugier, Huguette. 1983. « Le syntagme nominal en latin classique ». Haase éd. 1983. 212-269.
- Gamillscheg, Ernst. 1957. *Historische französische Syntax.* Tübingen : Niemeyer.
- Geeraerts, Dirk. éd. 1990. *Diachronic Semantics.* (Belgian Journal of Linguistics 45). Bruxelles : Editions de l'Université de Bruxelles.
- Goyens, Michèle. 1991. *Emergence et évolution du syntagme nominal et de la détermination du nom en français.* (Doctorale dissertatie). Leuven : s.n.
- Goyens, Michèle. 1994. *Emergence et évolution du syntagme nominal en français.* (Sciences pour la communication 43). Bern : P. Lang.
- Goyens, Michèle - Van Hoecke, Willy. 1993. « La traduction comme témoin de l'évolution linguistique ». Lorenzo éd. 1993. 13-32.
- Grevisse, Maurice. 1993<sup>13</sup>. *Le bon usage. Grammaire française* refondue par André Goosse. Treizième édition. Paris - Louvain-la-Neuve : Duculot.
- Gross, Maurice. 1977. *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du nom.* (Langue et langage). Paris : Larousse.

- Haase, Wolfgang. éd. 1983. *Sprache und Literatur (Sprachen und Schriften). (Aufstieg und Niedergang der römischen Welt 2. Principat 29,1.)*. Berlin - New York : De Gruyter.
- Kelemen, Jolan. 1980. « Essai de classification des déterminants du nom en français selon des critères syntaxiques et contextologiques ». *Annales Universitatis Scientiarum Budapestinensis de Rolandi Eötvös nominatae. Sectio linguistica* 11. 127-136.
- Kühner, Raphael - Stegmann, Carl. 1962<sup>4</sup> (1878<sup>1</sup>). *Ausführliche Grammatik der lateinischen Sprache*. Zweiter Teil : Satzlehre. Hannover : Hahn. (Reprint 1971).
- Lorenzo, Ramón. éd. 1993. *Actas do XIX Congreso Internacional de Lingüística e Filoxía Románicas (Universidade de Santiago de Compostela, 1989). V. Gramática Histórica e Historia da Lingua*. Coruña : Fundación « Pedro Barrié de la Maz', Conde de Fenosa ».
- Marouzeau, J. éd. 1966<sup>3</sup> (1949<sup>1</sup>). *Térence*. Texte établi et traduit. Tome III. *Hécyre. Adelphe*s. Troisième édition. (*Collection des Universités de France*). Paris : Les Belles Lettres.
- Martin, Robert. éd. 1978. *Etudes de syntaxe du moyen français*. Colloque organisé par le Centre d'Analyse Syntaxique de l'Université de Metz et par le Centre de Recherche pour un Trésor de la langue française (C.N.R.S. Nancy). Actes. (*Recherches Linguistiques* 4). Metz : Centre d'Analyse Syntaxique.
- Noomen, Willem. éd. 1971. *Le Jeu d'Adam (Ordo representationis Ade)*. (*Les Classiques Français du Moyen Age* 99). Paris : H. Champion.
- Pauphilet, Albert. éd. 1923. *La Queste del Saint Graal. Roman du XIII<sup>e</sup> siècle*. (*Les Classiques Français du Moyen Age* 33). Paris : H. Champion.
- Roach, William. éd. 1949. *The Continuations of the Old French «Perceval» of Chrétien de Troyes*. Volume I. *The first Continuation (redaction of mss. TVD)*. Philadelphia : University of Pennsylvania Press. (Reprint 1965 Philadelphia : American Philosophical Society)
- Salverda de Grave, J.-J. éd. 1925. *Enéas. Roman du XII<sup>e</sup> siècle*. Tome I. (*Les Classiques Français du Moyen Age* 44). Paris : H. Champion.
- Stroebel, E. éd. 1965 (1915<sup>1</sup>). *Rhetorici libri duo qui vocantur De Inventione*. Editio stereotypa editionis prioris (MCMXV). (*M. Tulli Ciceronis scripta quae manserunt omnia* 2. *Bibliotheca scriptorum Graecorum et Romanorum Teubneriana*). Stuttgart : Teubner.

Tutescu, Mariana. 1972. *Le groupe nominal et la nominalisation en français moderne. (Etudes linguistiques 15)*. Bucarest : Société roumaine de linguistique romane.

Van Hoecke, Willy - Goyens, Michèle. 1990. « Translation as a witness to semantic change ». Geeraerts éd. 1990. 109-131.

Wunderli, Peter. 1978. « Les structures du possessif en moyen français ». Martin éd. 1978. 111-152.